



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

N° Spécial

10 Décembre 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 10 Décembre 2020

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE N°2020-331	07.12.2020	Arrêté portant renouvellement de l'agrément autorisant Madame DEMONGEOT épouse BUREAU Christine à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «ELITE AUTO-ECOLE» à Montrouge.	3
DCL/BRGE N°2020-332	08.12.2020	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune de Gennevilliers	4
ANNEXE		Annexe à l'arrêté DCL/BRGE n° 2020-332 du 8 décembre 2020	7

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Arrêté DCL/BRGE N° 331 du 07 décembre 2020 portant renouvellement de l'agrément autorisant Madame DEMONGEOT épouse BUREAU Christine à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «ELITE AUTO-ECOLE» à Montrouge.

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** Le Code de la Route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-8 et R 213-1 à R 213-9;
 - Vu** Le Code de la Construction et de l'Habitation notamment les articles R111-19 à R 111-19-12 ;
 - Vu** Le Décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts de Seine ;
 - Vu** L'Arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;
 - Vu** l'Arrêté du 8 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans ;
 - Vu** l'Arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire ;
 - Vu** L'arrêté modifié DRE/BR n° 247 du 22 octobre 2015 autorisant madame DEMONGEOT épouse BUREAU Christine à exploiter, sous le n° d'agrément E 10 092 5911 0, un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé «ELITE AUTO-ECOLE» situé au 22 avenue Gabriel Péri à Montrouge (92120) ;
- Considérant** que Madame DEMONGEOT épouse BUREAU Christine a fourni tous les documents nécessaires au renouvellement de son autorisation d'exploiter ;
- Sur** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame DEMONGEOT épouse BUREAU Christine est autorisée à continuer d'exploiter sous le n° E 10 092 5911 0, au 22 avenue Gabriel Péri à Montrouge, un établissement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «ELITE AUTO-ECOLE» ;

ARTICLE 2 : Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans, à compter du 07 décembre 2020.

Sur demande de l'exploitant, présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

ARTICLE 3 : L'établissement est habilité à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes :

ARTICLE 4 : Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

ARTICLE 5 : En cas de changement d'adresse du local d'activité, de reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément devra être présentée **deux mois avant** la date du changement ou de la reprise.

ARTICLE 6 : Pour toute transformation du local d'activité, tout changement tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

ARTICLE 7 : L'agrément peut être, à tout moment, suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté du 8 janvier 2001 susvisé.

ARTICLE 8 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine, le Délégué à l'Education Routière des Hauts-de-Seine, le Directeur Départemental de la Protection des Populations des Hauts de- Seine et le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nanterre, le 07 décembre 2020

Pour le Préfet des Hauts-de-Seine
Et par Délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

Sébastien MAURICE

**Arrêté DCL/BRGE n° 2020-332 du 8 décembre 2020
instituant les bureaux de vote dans la commune de Gennevilliers**

**Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code électoral et notamment l'article R.40,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d’inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d’inscription sur les listes électorales des ressortissants d’un Etat membre de l’Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d’inscription sur les listes électorales,

Vu l’instruction du ministère de l’Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu l’arrêté DCL/BRGE n° 2020-132 du 12 août 2020 instituant les bureaux de vote dans la commune de Gennevilliers,

Vu la demande du maire de Gennevilliers en date du 7 décembre 2020

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 : les électeurs de la commune de Gennevilliers sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : les Français établis hors de France, les militaires, les marinières, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu’il s’avérera impossible de localiser, à l’intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

ARTICLE 3: le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

Elections	Bureau centralisateur
Présidentielles, européennes, législatives (1 ^{ère} circonscription), régionales, départementales (canton n° 14 : Gennevilliers), municipales et référendums	Bureau n° 1 Mairie – Salle du conseil municipal et salles attenantes 177 avenue Gabriel Péri

ARTICLE 4 : les périmètres des bureaux de vote sont pris en compte dans l’établissement des listes électorales.

ARTICLE 5 : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 6 : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de Gennevilliers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 8 décembre 2020

Le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale adjointe

Virginie GUERIN-ROBINET

ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2020-332 du 8 décembre 2020

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
1 Bureau centralisateur	MAIRIE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET SALLES ATTENANTES	177 avenue Gabriel Péri	N° 14 - Gennevilliers
2	ECOLE MATERNELLE CAILLEBOTTE IMAGYM	13 rue des petites murailles	N° 14 - Gennevilliers
3	ECOLE PRIMAIRE CAILLEBOTTE PREAU	15 rue des petites murailles	N° 14 - Gennevilliers
4	ECOLE PRIMAIRE CAILLEBOTTE PREAU	15 rue des petites murailles	N° 14 - Gennevilliers
5	ECOLE MATERNELLE KERGOMARD	84/86 rue de la Couture d'Auxerre	N° 14 - Gennevilliers
6	MAISON DE L'ENFANCE YOURI GAGARINE CENTRE DE LOISIRS	27 rue de la Couture d'Auxerre	N° 14 - Gennevilliers
7	GYMNASE LANGEVIN	Rue de la Couture d'Auxerre	N° 14 - Gennevilliers
8	GYMNASE LANGEVIN	Rue de la Couture d'Auxerre	N° 14 - Gennevilliers
9	ECOLE MATERNELLE PASTEUR SALLE RESTAURATION	1 rue Pasteur	N° 14 - Gennevilliers
10	GYMNASE JOLIOT CURIE	22 rue Julien Mocquard	N° 14 - Gennevilliers
11	GYMNASE JOLIOT CURIE	22 rue Julien Mocquard	N° 14 - Gennevilliers
12	SALLE DE REUNIONS VICTOR HUGO	21/23 rue Victor Hugo	N° 14 - Gennevilliers
13	ESPACE GRESILLONS	30-40 rue François Kovac	N° 14 - Gennevilliers
14	ESPACE GRESILLONS	28 rue Paul Vaillant Couturier	N° 14 - Gennevilliers
15	ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL	62 rue Paul Vaillant Couturier	N° 14 - Gennevilliers
16	ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL	62 rue Paul Vaillant Couturier	N° 14 - Gennevilliers
17	ECOLE ANATOLE FRANCE SALLE POLYVALENTE	Rue Henri Barbusse, face à l'allée Simon Hurtrelle à côté de la maison de l'enfance	N° 14 - Gennevilliers
18	MAISON DE L'ENFANCE ANATOLE FRANCE	13-15 rue Emile Zola	N° 14 - Gennevilliers
19	ECOLE ANATOLE FRANCE SALLE POLYVALENTE	Rue Henri Barbusse, face à l'allée Simon Hurtrelle à côté de la maison de l'enfance	N° 14 - Gennevilliers
20	ECOLE DIDEROT MIXTE B	9 boulevard Jean-Jacques Rousseau	N° 14 - Gennevilliers
21	ECOLE MATERNELLE LURÇAT PREAU DES MOYENS	14 rue Jean Perrin	N° 14 - Gennevilliers
22	ECOLE MATERNELLE DIDEROT PREAU DES MOYENS	9 boulevard Jean-Jacques Rousseau	N° 14 - Gennevilliers
23	ECOLE PRIMAIRE LURCAT PREAU	8 rue Jean Perrin	N° 14 - Gennevilliers
24	MAISON DE QUARTIER RÉPUBLIQUE	35 rue Henri Barbusse, face au jardin Chenard et Walcker	N° 14 - Gennevilliers
25	MAISON DE QUARTIER RÉPUBLIQUE	35 rue Henri Barbusse, face au jardin Chenard et Walcker	N° 14 - Gennevilliers

BUREAU DE VOTE N° 1 Lieu de vote : MAIRIE – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET SALLES ATTENANTES 177 avenue Gabriel Péri	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Gabriel Péri	du n°101 à la fin impairs
Impasse Saule	du n° 2 au n° 4
Les allées Maria Casarès	du n°1 au n° 25
Rue Dolorès Ibarruri	du n° 4 au n° 10
Rue du 8 mai 1945	du n° 2 au n° 20 pairs
Rue Gisèle Halimi	du n° 2 au n° 3
Rue Joséphine Baker	du n° 1 au n° 5
Rue Marcel Lamour	du n° 2 au n° 24
BUREAU DE VOTE N° 2 Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE CAILLEBOTTE - IMAGYM 13 rue des Petites Murailles	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée Henri Legall	du n° 1 au n° 14
Avenue de la Gare	du n° 1 au n° 38
Impasse Denis Retrou	du n° 1 au n° 13
Place des Villes Jumelées	du n° 1 au n° 5
Place du Nord	du n° 1 au n° 10
Résidence Fernand Bée	du n° 1 au n° 10
Rue de la Paix	du n° 1 au n° 34
Rue des Azalées	du n° 1 au n° 51
Rue Eugène Varlin	du n° 1 au n° 22
Rue Pierre Timbaud	du n° 2 au n° 100 pairs
Rue Rollet Salvan	du n° 1 au n° 22
Rue Villebois Mareuil	du n° 1 au n° 80
BUREAU DE VOTE N° 3 Lieu de vote : ECOLE PRIMAIRE CAILLEBOTTE - PREAU 15 rue des Petites Murailles	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée de la Victoire	du n° 1 au n° 10
Allée Gustave Caillebotte	du n° 1 au n° 29
Passage du Nord	du n° 1 au n° 100
Place Jean Grandel	du n° 1 au n° 15
Rue Adrienne	du n° 1 au n° 16
Rue Amélie	du n° 1 au n° 12
Rue de la Procession	du n° 1 au n° 30
Rue de la Résistance	du n° 2 au n° 14
Rue des Petites Murailles	du n° 1 au n° 30
Rue Deslandes	du n° 1 au n° 21
Rue du Bournaire	du n° 1 au n° 12
Rue du Puisard	du n° 1 au n° 34
Rue Félicie	du n° 1 au n° 42
Rue Henri Aguado	du n° 1 au n° 25
Rue Jean Jaurès	du n° 1 au n° 45 impairs
Rue Jean Moulin	du n° 1 au n° 18
Rue Justin	du n° 2 au n° 20 pairs
Rue Pierre Timbaud	du n° 1 au n° 99 impairs
Villa des Fleurs	du n° 1 au n° 20
BUREAU DE VOTE N° 4 Lieu de vote : ECOLE PRIMAIRE CAILLEBOTTE - PREAU 15 rue des Petites Murailles	
Nom de la rue	N° dans la rue
Boulevard Camélinat	du n° 1 au n° 111 impairs
Première Impasse Justin	du n° 1 au n° 6
Rue de l'Union	du n° 1 au n° 5
Rue des Collines	du n° 1 au n° 37
Rue Deslandes	du n° 22 au n° 49
Rue Elisabeth Vigée Lebrun	du n° 1 au n° 22
Rue François Boucher	du n° 1 au n° 17
Rue Jeanne d'Arc	du n° 1 au n° 24
Rue Jules Larose	du n° 1 au n° 44
Rue Justin	du n° 1 au n° 21 impairs
Rue Pierre Graindorge	du n° 2 au n° 8
Rue Pierre Mignard	du n° 1 au n° 25
Rue Retrou	du n° 1 au n° 31

BUREAU DE VOTE N° 5	
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE KERGOMARD	
84-86 rue de la couture d'Auxerre	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Lucien Lanternier	du n°1 au n°58
Chemin du pont	du n°1 au n°68
Impasse Ambroise Tintellier	du n°1 au n°16
Impasse Filumina Christy	du n°6 au n°19
Impasse Nicolas	du n°65 au n°67
Rue Ambroise Croizat	du n°1 au n°10
Rue André Bourgogne	du n°1 au n°18
Rue de la Couture d'Auxerre	du n°52 au n°138 pairs du n° 65 au n° 141 impairs
Rue des Chevrins Prolongée	Du n° 1 au n° 10
Rue des Nollées	du n°1 au n°57
Rue du Commandant l'Herminier	du n°1 au n°13
Rue du Pont d'Argenteuil	du n°2 au n°98 pairs du n° 37 au n° 69 impairs
Rue Eugénie	du n°1 au n°46
Rue Fernand Léger	du n°1 au n°10
Rue Georges Quiqueré	du n°1 au n°66
Rue Guillaume Appolinaire	du n°1 au n°10
Rue Jean Jaurès	du n° 2 au n° 24 pairs
Rue Jules de Jouy	du n°1 au n°13
Rue Sainte Geneviève	du n°1 au n°44
BUREAU DE VOTE N°6	
Lieu de vote : MAISON DE L'ENFANCE YOURI GAGARINE – CENTRE DE LOISIRS	
27 rue de la Couture d'Auxerre	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée de la Pépinière	du n° 1 au n° 50
Passage Breville	du n° 1 au n°25
Rue Louis Calmel	du n° 22 au n°120
Rue Marcel Cachin	du n° 1 au n°29
Rue Robert Pottier	du n° 1 au n°26
BUREAU DE VOTE N°7	
Lieu de vote : GYMNASSE LANGEVIN	
Rue de la Couture d'Auxerre	
Nom de la rue	N° dans la rue
Boulevard Pierre de Coubertin	du n° 1 au n° 7
Place Saint-Just	du n° 0 au n° 10
Rue Arthur Rimbaud	du n° 1 au n°20
Rue de la Couture d'Auxerre	du n° 4 au n°50 pairs du n° 9 au n°63impairs
Rue Descartes	du n° 1 au n°47
Rue Diderot	du n° 1 au n° 10
Rue Eugène Toulgoat	du n° 1 au n°35
Rue François Villon	du n° 1 au n°11
Rue George Sand	du n° 1 au n°39
Rue Jean Giraudoux	du n° 1 au n°9
Rue Robespierre	du n° 1 au n°11
Rue Ronsard	du n° 1 au n°10
BUREAU DE VOTE N°8	
Lieu de vote : GYMNASSE LANGEVIN	
Rue de la Couture d'Auxerre	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Lucien Lanternier	du n° 59 au n° 67
Impasse Jean-Baptiste Marie Vianney	du n° 1 au n° 11
Place Jules Guesde	du n° 2 au n° 8
Rue Auguste Renoir	du n° 1 au n° 25
Rue Beethoven	du n° 1 au n° 10
Rue Daumier	du n° 1 au n° 10
Rue Gustave Courbet	du n° 0 au n° 2
Rue Hector Berlioz	du n° 1 au n° 14
Rue Jules Valles	du n° 1 au n° 40
Rue Maurice Utrillo	du n° 1 au n° 10
Rue Mozart	du n° 1 au n° 11
Rue Paul Eluard	du n° 2 au n° 8
Rue Roger Martin du Gard	du n° 1 au n° 10
Rue Romain Rolland	du n° 0 au n° 1
Rue Stendhal	du n° 1 au n° 36

BUREAU DE VOTE N°9 Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE PASTEUR – SALLE RESTAURATION 1 rue Pasteur	
Nom de la rue	N° dans la rue
Place du Dr Roux	du n° 1 au n° 6
Rue Ampère	du n° 1 au n°10
Rue Carnot	du n° 1 au n°18
Rue Chevreul	du n° 1 au n°123
Rue Claude Bernard	du n° 1 au n°56
Rue des Chevrins	du n° 1 au n°121
Rue du Pont d'Argenteuil	du n° 1 au n°35quinter impairs
Rue Félix Faure	du n° 1 au n°31
Rue Jean Jaurès	du n° 26 au n° 64 pairs
Rue Joseph Leclainche	du n° 1 au n°19
Rue Louis Calmel	du n° 2 au n°20
Rue Marcelin Berthelot	du n° 3 au n°18
Rue Pasteur	du n° 1 au n°5
Rue Pierre et Marie Curie	du n° 1 au n°1
Rue Richelieu	du n° 1 au n°95
BUREAU DE VOTE N°10 Lieu de vote : GYMNASSE JOLIOT CURIE 22 rue Julien Mocquard	
Nom de la rue	N° dans la rue
Rue des Agnettes	du n° 1 au n°21
Rue des Bas	du n° 1 au n°80
Rue Jack London	du n° 2 au n°16
Rue Jean Prévost	du n° 1 au n°17
Rue Jules Verne	du n° 1 au n°10
Rue Lamartine	du n° 1 au n°7
BUREAU DE VOTE N°11 Lieu de vote : GYMNASSE JOLIOT CURIE 22 rue Julien Mocquard	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue de la Libération	du n° 1 au n°27
Rue André Labuxière	du n° 1 au n°10
Rue Charles Alban	du n° 2 au n°4 bis
Rue Chateaubriand	du n° 1 au n°100
Rue des Lilas	du n° 1 au n°5
Rue du 8 mai 1945	du n° 27 au n°41 impairs + n° 46
Rue Henri Musler	du n° 2 au n°4 quinter
Rue Julien Mocquard	du n° 1 au n°22
Rue Louis Denaux	du n° 2 au n°4 quinter
Rue Roger Pointard	du n° 1 au n°14
BUREAU DE VOTE N°12 Lieu de vote : SALLE DE REUNIONS VICTOR HUGO, 21-23 rue Victor Hugo	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée Basly	du n° 1 au n°16
Rue Basly	du n° 1 au n°23
Rue Claude Robert	du n° 1 au n°18
Rue de l'Association	du n° 1 au n°54
Rue Edmond Darbois	du n° 1 au n°38
Rue Frédéric Chopin	du n° 1 au n°10
Rue Marguerite	du n° 6 au n°17
Rue Saule	du n° 1 au n°10
Rue Victor Hugo	du n° 1 au n°45

BUREAU DE VOTE N°13	
Lieu de vote : ESPACE GRESILLONS - 30-40 rue François Kovac	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue des Grésillons	du n° 1 au n° 45
Avenue Gabriel Péri	du n° 2 au n° 64 pairs
Impasse des Lilas	du n° 66 au n°73
Place Indira Gandhi	du n° 1 au n°16
Rue Antonin	du n° 2 au n°8
Rue Augustine Guignedoux	du n° 1 au n°15
Rue du Clos	du n° 1 au n°21
Rue Georges	du n° 1 au n°27
Rue Héloïse Michaud	du n° 5 au n°34
Rue Léonie Caron	du n° 1 au n°25
Rue Louis Castel	du n° 2 au n°92 pairs
Rue Marcel Royer	du n° 1 au n°32
Rue Poissonnière	du n° 1 au n°70
BUREAU DE VOTE N°14	
Lieu de vote : ESPACE GRESILLONS	
28 rue Paul Vaillant Couturier	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue des Grésillons	du n° 47 au n°63
Passage Dezert Doloron	du n° 2 au n°30
Passage Lacourrière	du n° 15 au n°35
Rue Danton	du n° 1 au n°25
Rue Dupressoir	du n° 1 au n°31
Rue Henri Barbusse	du n° 1 au n°21 impairs du n° 2 au n° 24 pairs
Rue Louis Castel	du n° 1 au n°69 impairs
Rue Louise Cadoret	du n° 2 au n°8
Rue Paul Vaillant Couturier	du n° 1 au n°12
Rue Royer Bendelé	du n° 1 au n°40
Villa Emilie du Châtelet	du n° 1 au n°10
BUREAU DE VOTE N°15	
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL	
62 rue Paul Vaillant Couturier	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée des Rosiers	du n° 1 au n°11
Allée du Soixante Quatorze	du n° 1 au n°16
Allée Frantz Fanon	du n° 1 au n°6
Allée Rosa Parks	du n° 1 au n°11
Avenue des Grésillons	du n° 99 au n°215
Avenue Henri Colin	du n° 1 au n°10
Avenue Laurent Cely	du n° 144 au n°201
Avenue Louis Roche	du n° 6 au n°86 pairs Du n° 7 au n° 99 impairs
Boulevard Galliéni	du n° 1 au n°20
Boulevard Louise Michel	du n° 1 au n°44
Impasse Dellieux	du n° 1 au n°10
Impasse Galliéni	du n° 1 au n°3
Quai des Grésillons	du n° 5 au n°43
Quai du Moulin de Cage	du n° 1 au n°35
Rue Alexandre	du n° 1 au n°35
Rue Antoinette	du n° 1 au n°12
Rue Arsène Houssaye	du n° 1 au n°34
Rue de la Bongarde	du n° 1 au n°117
Rue de la Sablière	du n° 1 au n°4
Rue de la Seine	du n° 1 au n°18
Rue des Caboeufs	n°224 et n°291
Rue des Caboeufs Prolongée	du n° 1 au n°9
Rue des Raverdis	du n° 1 au n°16
Rue Galliéni	du n° 1 au n°10
Rue Georges Corète	du n° 1 au n°60
Rue Henri Vuillemin	du n° 1 au n°65
Rue Paul Vaillant Couturier	du n° 64 au n°109
Rue Rossignol Dubost	du n° 2 au n°12
Rue Transversale	du n° 1 au n°63
Rue Traversière	du n° 1 au n°26

BUREAU DE VOTE N°16	
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL	
62 rue Paul Vaillant Couturier	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allées Missak-Manouchian	du n° 1 au n°10
Avenue Chenard et Walcker	du n° 33 au n°43
Avenue des Grésillons	du n° 65 au n° 97
Impasse Thore	du n° 1 au n°10
Passage Belgrand	du n° 2 au n°6
Passage Lamouroux	du n° 4 au n°18
Rue du 19 Mars 1962	du n° 1 au n°25
Rue du Square	du n° 2 au n°56
Rue François Kovac	du n° 1 au n°40
Rue Jaffeux	du n° 1 au n°41
Rue Julien Masselier	du n° 1 au n°31
Rue Nazet	du n° 1 au n°55
Rue Paul Vaillant Couturier	du n° 13 au n°63
Rue Renée Gallot	du n° 1 au n°26
Rue Sainte Marie	du n° 1 au n°44
Rue Henri Barbusse	du n° 49 au n° 49 bis du n° 26 au n°50 pairs
BUREAU DE VOTE N°17	
Lieu de vote : ECOLE ANATOLE FRANCE – SALLE POLYVALENTE	
Rue Henri Barbusse, face à l'Allée Simon Hurtrelle, à côté de la maison de l'enfance	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée des Barbanniers	du n° 1 au n°9
Allée des Bas Tilliers	du n° 1 au n°100
Allée des Recoudes	du n° 1 au n°10
Allée du Carré	du n° 2 au n°4
Allée Joseph Kosma	du n° 2 au n°12
Allée Madame de Staal	du n° 2 au n°16
Allée Martin Gaudin	du n° 1 au n°20
Allée Simon Hurtrelle	du n° 2 au n°22
Avenue Chandon	du n° 57 au n°89 impairs du n° 62 au n°86 pairs
Avenue de l'Ormeteau	du n° 1 au n°10
Avenue Denis Papin	du n° 1 au n°8
Avenue des Louvresses	du n° 1 au n°10
Avenue des Sévines	du n° 1 au n°23
Avenue du Chemin des Reniers	du n° 1 au n°10
Avenue du Général de Gaulle	du n° 1 au n°144
Avenue du Vieux Chemin de Saint-Denis	du n° 1 au n°53
Avenue Laurent Cély	du n° 1 au n°143
Avenue Louis Roche	du n° 88 au n°192 pairs du n° 101 au n°175 impairs
Avenue Marcel Paul	du n° 1 au n°174
Avenue Maurice Guy	du n° 1 au n°10
Avenue Philippe Lebon	du n° 1 au n°9
Boulevard Camélinat	du n° 88 au n°106 pairs
Boulevard Dequevauvilliers	du n° 42 au n°55
Chemin Longue Bertrane	du n° 1 au n°10
Place des Hauts Tilliers	du n° 1 au n°3
Place des Sévines	du n° 1 au n°50
Promenade de la Bonnette	du n° 1 au n°5
Rue de l'Industrie	du n° 1 au n°23
Rue Charles Lacoste	du n° 1 au n°5
Rue de l'Arbre Sec	du n° 1 au n°25
Rue des Basses Noels	du n° 1 au n°10
Rue des Caboeufs	du n° 59 au n°247 impairs du n° 70 au n°222 pairs
Rue des Noels	du n° 2 au n°12
Rue du Fossé Blanc	du n° 3 au n°148
Rue du Moulin de Cage	du n° 1 au n°143
Rue Henri Barbusse	du n°51 au n°77 impairs du n° 52 au n°78 pairs
Rue Jules Dumien	du n° 1 au n°18
Rue Olympe de Gouges	du n° 1 au n°10
Rue Thomas Edison	du n° 1 au n°35

BUREAU DE VOTE N°18	
Lieu de vote : MAISON DE L'ENFANCE ANATOLE FRANCE	
13-15 rue Emile Zola	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Claude Debussy	du n° 32 au n°68 pairs
Avenue du Cimetière	du n° 1 au n°10
Avenue Gabriel Péri	du n° 148 au n°164 pairs
Boulevard Camélinat	du n° 2 au n°86 pairs
Impasse de l'Avenir	du n° 1 au n°7
Rue Croix des Vignes	du n° 1 au n°20
Rue de la Découverte	du n° 1 au n°9
Rue Georges Thoretton	du n° 1 au n°55
Rue Henri Barbusse	du n° 80 au n°160 pairs
BUREAU DE VOTE N°19	
Lieu de vote : ECOLE ANATOLE FRANCE – SALLE POLYVALENTE	
Rue Henri Barbusse, face à l'Allée Simon Hurtrelle, à côté de la maison de l'enfance	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Chandon	du n° 1 au n°55 impairs
Avenue Claude Debussy	du n° 1 au n°45 impairs
Avenue Gabriel Péri	du n° 102 au n°112 pairs
Passage Chandon	du n° 1 au n°35
Passage Henri Magne	du n° 1 au n°12
Rue Brenu	du n° 1 au n°32
Rue du Puits Guyon	du n° 1 au n°40
Rue Emile Zola	du n° 1 au n°16
Rue Henri Barbusse	du n° 79 au n°159 impairs
BUREAU DE VOTE N°20	
Lieu de vote : ECOLE DIDEROT MIXTE B	
9 boulevard Jean-Jacques Rousseau	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Lucette Mazalaigue	du n° 5 au n°11 impairs
Boulevard Jean-Jacques Rousseau	du n° 2 au n°60 pairs
BUREAU DE VOTE N°21	
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE LURCAT – PREAU DES MOYENS	
14 rue Jean Perrin	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée des Pierres Mayettes	du n° 1 au n° 11
Avenue d'Argenteuil	du n° 1 au n°296
Avenue des Lots Communaux	du n° 1 au n°23
Avenue du Vieux Chemin d'Argenteuil	du n° 2 au n°12
Boulevard Louis Seguin	du n° 24 au n°30
Chemin des Burons	du n° 0 au n°10
Chemin des Champs Fourgons	du n° 1 au n°10
Chemin des Petits Marais	du n° 1 au n°40
Chemin des Pierres Mayettes	du n° 1 au n°11
Impasse des Petits Marais	du n° 1 au n°9
Quai du Petit Gennevilliers	du n° 1 au n°10
Route annexe du Bassin n° 1	du n° 1 au n°7
Route de la Seine	du n° 1 au n°10
Route des Mercières	du n° 1 au n°7
Route du Bassin n° 1	du n° 1 au n°5
Route du Bassin n° 5	du n° 1 au n°21
Route du Bassin n° 6	du n° 1 au n°46
Route du Môle Central	du n° 1 au n°12
Route du Port Charbonnier	du n° 1 au n°15
Route Principale du Port	du n° 1 au n°64
Rue Alfred Suquet	du n° 1 au n°11
Rue André Blondel	du n° 1 au n°11
Rue de la Vallée du Bois	du n° 1 au n°10
Rue Eugène Delacroix	du n° 1 au n°22
Rue Fulgence Bienvenue	du n° 3 au n°28
Rue Jean Perrin	du n° 1 au n°18
rue Paul Verlaine	du n° 4 au n°40

BUREAU DE VOTE N°22		
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE DIDEROT – PREAU DES MOYENS		
9 boulevard Jean-Jacques Rousseau		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Lénine	du n° 2 au n° 44	
Avenue Lucette Mazalaigue	du n° 1 au n°3 + du n° 13 au n°25 impairs	du n° 2 au n°4 + du n° 16 au n°36 pairs
Boulevard Beaumarchais	du n° 1 au n°23 impairs	du n° 2 au n°30 pairs
Boulevard Jean-Jacques Rousseau	du n° 1 au n°59 impairs	
Rue Denis Diderot	du n° 1 au n°10	
Rue Gérard Philipe	du n° 1 au n°10	
Rue Guy de Maupassant	du n° 1 au n°10	
Rue Guy Môquet	du n° 1 au n°3	
Rue Léonard de Vinci	n°9	
Rue Louis Jouvét	du n° 3 au n°21	
BUREAU DE VOTE N°23		
Lieu de vote : ECOLE PRIMAIRE LURCAT - PREAU		
8 rue Jean Perrin		
Allée Edouard Manet	du n° 2 au n°8	
Avenue du Luth	du n° 1 au n°18	
Boulevard Beaumarchais	du n° 25 au n°41 impairs	du n° 32 au n°44 pairs
Place du Président Salvador Allende	du n° 1 au n°13	
Rue Maurice Ravel	du n° 1 au n°30	
Rue Salvador Allende	du n° 1 au n°10	
BUREAU DE VOTE N°24		
Lieu de vote : MAISON DE QUARTIER RÉPUBLIQUE		
35 rue Henri Barbusse, face au jardin Chenard et Walcker		
Allée d'Imola	du n° 1 au n°12	
Avenue Chandon	du n° 2 au n°60 pairs	
Avenue Chausson	du n° 10 au n° 98	
Avenue Chenard et Walcker	du n° 1 au n°32	
Rue Albert Jacquard	du n° 11 au n°24	
Rue d'Al Bireh	du n° 1 au n° 11 impairs	du n° 2 au n°6 pairs
Rue de Bergkamen	du n° 1 au n°30	
Rue d'Ostrowiec	du n° 1 au n°12	
Rue Henri Barbusse	du n° 35 au n°47 impairs	
BUREAU DE VOTE N°25		
Lieu de vote : MAISON DE QUARTIER RÉPUBLIQUE		
35 rue Henri Barbusse, face au jardin Chenard et Walcker		
Avenue Chausson	du n° 1 au n° 7 impairs	du n°2 au n° 8 pairs
Avenue de la République	du n° 1 au n°21	
Avenue Gabriel Péri	du n° 66 au n°100 pairs	du n° 114 au n°134 pairs
Impasse Fraysse	du n° 1 au n°15	
Place du 17 octobre 1961	n° 1	
Rue Albert Jacquard	du n° 1 au n°10	
Rue Clara Zetkin	du n° 1 au n°19	
Rue de la Baneza	du n° 1 au n°10	
Rue du Professeur Calmette	du n° 1 au n°56	
Rue Henri Barbusse	du n° 23 au n° 33 impairs	
Rue Simone Veil	n° 2	

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>